

Le mécénat local : un outil de financement pour les collectivités

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Cette formation vous permet d'acquérir, en tant qu'élu.e, les clés du mécénat comme outil de financement innovant des collectivités locales et de mobilisation des élu.e.s, des agent.e.s, des citoyen.ne.s et des entreprises.

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, l'élu.e sera en capacité de :

- Comprendre la logique du mécénat en tant que mécène ou bénéficiaire.
- Mesurer les avantages pour les collectivités locales et les donateurs.
- Construire un projet en le sécurisant
- Communiquer sur l'opération.

Description / Contenu

- La place du mécénat dans l'économie, dans le financement des collectivités locales en général et dans celui des projets locaux en particulier.
- Clarification des notions d'intérêt général, de reconnaissance d'utilité publique (RUP), d'utilité sociale, d'agrément, d'économie sociale et solidaire.
- Comment se retrouver dans le dédale des organismes d'intérêt général (associations, fondations et fonds de dotation) ?
- Les enjeux éthiques et politiques du mécénat, notamment à l'heure des réseaux sociaux.
- L'articulation marché public, subvention et don.
- Le mécénat de compétences.
- La fiscalité du mécénat et sa sécurisation.
- Le rôle du maire, du conseil municipal et des services.
- Le regard du préfet, de la chambre régionale des comptes et de la DGFIP.
- Petit détour par les pièces justificatives et la comptabilité publique.
- La communication de l'opération auprès des acteurs internes et externes : motiver et valoriser politiquement le projet financé par le mécénat, informer les usagers, rendre compte aux donateurs.
- Bilan de la journée

Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex FRANCE Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site <https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation>

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

Présentation croisée des participants.

Alternance entre temps théorique et illustrations, dans une mise en dialogue du groupe.

Quiz collectifs pour accompagner l'acquisition des connaissances du groupe.

Mise en situation : en groupe, construire et sécuriser un projet soutenu par le mécénat.

Espaces de discussion.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.gavory@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique. Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Jacques Serba

Alors qu'il était cadre de la fonction publique d'Etat (fiscalité, gestion publique, management public), Jacques Serba a occupé, en détachement, les fonctions de directeur de cabinet d'une ville et d'une métropole.

Il est aujourd'hui directeur adjoint de l'Institut de préparation à l'administration générale de Brest (Master « Administration publique » de l'Université de Bretagne Occidentale ; Diplôme universitaire « Compétences territoriales »). Il est chargé d'enseignement à l'Institut de relations internationales et stratégiques de Paris (IRIS) et à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence (SciencesPo Aix).

Docteur en droit public, ancien élève de l'École nationale des impôts (ENI) , Jacques Serba est également titulaire d'un diplôme d'études approfondies (DEA) de géographie humaine (université de Poitiers) et d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) de management international de la PME de l'Institut d'administration des entreprises de Brest (IAE).

Il a co-dirigé la collection « Administration et Fonction publique » (Bruylant, Bruxelles) et dirigé ou co-dirigé des ouvrages dans la collection SIREY (Préparation aux concours de l'administration, Dalloz, Paris).

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex FRANCE Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État